

2.—Commissions hydroélectriques des autres provinces.

Québec.—La Commission des Eaux Courantes de Québec, créée par la loi 1 Geo. V, chap. 5, et confirmée par une autre loi, 3 Geo. V., chapitre 6, a pour mission d'inventorier les ressources hydrauliques de la province, de se prononcer sur l'usage qu'il convient d'en faire, enfin, de construire des réservoirs et autres travaux de nature similaire. La Commission ne s'occupe pas elle-même de la production de l'électricité, mais elle prête son concours aux industriels, notamment aux compagnies fabriquant la pulpe et le papier, qui produisent l'électricité. Elle a dirigé la construction de différents barrages dans plusieurs cours d'eau importants, notamment la rivière Saint-Maurice, la rivière Saint-François, ainsi qu'au lac Kenogami et à la décharge du lac Saint-Jean. Son action, s'exerce surtout de concert avec l'industrie de la pulpe et du papier de la province.

Nouvelle-Ecosse.—La Commission de la Force motrice de la Nouvelle-Ecosse exploite deux usines génératrices à la baie St-Margaret, l'une sur la rivière North-East, à environ deux milles de son embouchure, mue par une chute de 156 pieds et développant 3,900 h.p., l'autre à proximité de l'embouchure de la même rivière, auprès d'une chute de 90 pieds et développant 6,900 h.p.

L'usine hydroélectrique de la Compagnie du Gaz de Lunenburg, sur la rivière Mushamush, à un mille de Mahone, fut aussi achetée et rebâtie; une chute de 22 pieds lui permet de développer 875 h.p.. Le courant électrique produit par les usines de la baie St-Margaret est rendu par la Commission à the Nova Scotia Tramways and Power Co.; l'électricité produite par l'usine de Mahone est vendue à la Compagnie du gaz de Lunenburg, qui la distribue dans les villes de Lunenburg et Riverport.

Nouveau-Brunswick.—La Commission de la Force motrice électrique du Nouveau-Brunswick a construit une usine à l'embouchure de la rivière Musquash, sous une chute de 95 pieds, qui donne l'impulsion à des turbines développant 11,100 h.p. Cette usine qui fonctionne depuis mai 1923, distribue son courant aux municipalités de St-John, Moncton, Fairville, Westfield, Fairvale, Hampton, Norton, Sussex, Apohaqui, Petitcodiac et Salisbury. La Commission achète aussi du courant de the Bathurst Co., qu'elle revend à la ville de Newcastle.

Manitoba.—La Commission de la Force motrice du Manitoba chargée de la fourniture du courant à la cité de Winnipeg, construit 164 milles de ligne de transmission, reliant Winnipeg à Oakville, Portage la Prairie, Carman, Morden et Roland. La Commission a acheté l'usine hydraulique de the Minnedosa Power Co.; elle a aussi construit à Virden une usine à combustible, mue par deux moteurs à pétrole développant ensemble 240 h.p. L'usine de Minnedosa possède une turbine hydraulique de 125 h.p. mue par une chute de 19 pieds et deux moteurs à pétrole de 120 h.p. chacun. Minnedosa et Virden ne sont pas reliées au réseau des lignes de transmission; ce sont des unités séparément exploitées.

VIII.—MANUFACTURES.

1.—Évolution des manufactures canadiennes.

On définit la fabrication comme une opération ayant pour objet la transformation soit à la main, soit à l'aide des machines, des matières premières en produits ouvrés, ajoutant ainsi, nous disent les économistes, une utilité nouvelle et, par conséquent, une valeur supplémentaire à l'utilité et à la valeur des matières premières. Dans les sociétés primitives et à la naissance des nouveaux pays, la fabrication